Image not found or type unknown

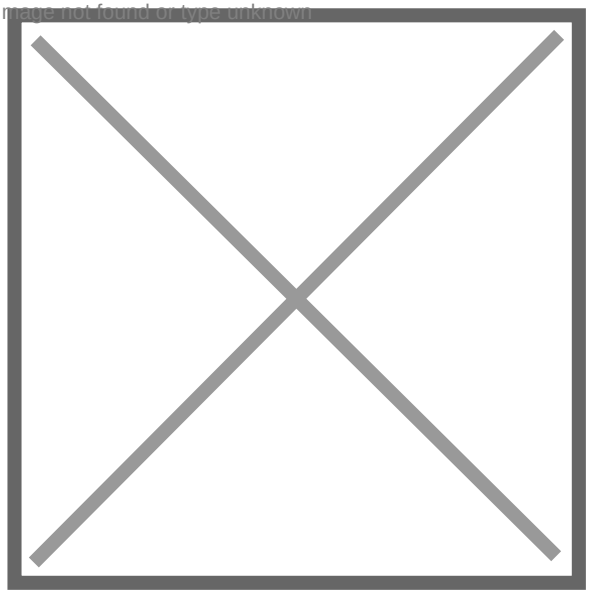

Aide pour divorce: lieux et procédure

Par **schwan**, le **17/06/2015** à **13:22**

Bonjour,
Mariés en France sans contrat il y a 30 ans, j'ai suivi mon époux à l'étranger pour son travail, et nous y résidons encore. Il y a 2ans, mon mari m'a quitté et j'ai dû apprendre des faits complètements incroyables de lui, pour moi comme pour tous nos proches car nous nous entendions très bien sur tous les points: x2 vie avec une maitresse depuis plusieurs années, pour laquelle il me quittait, mise en ligne d'images de moi sur des sites X,supression de mon telephone de tous ses texto où il me parlait d'amour, etc...
Depuis son départ il ne cesse de passer de période de silence total à d'autres où il pleure qu'il a fait une erreur et veut revenir et réparer.
Fait important: il n'a plus de travail, et à depuis dépensé toutes nos économies, en voyages avec elle, achat de moto et autres....
Je souhaite divorcer mais ne veut pas me voir et reste dans le silence à tous mes mails de proposition d'accord amiable.
J'ai 2 questions :
- où puis je lancer la procédure en France puisque je réside à l'étranger ?
- est-ce que je peux devoir lui verser de l'argent en plus puisqu'il n'a plus de revenu?
Merci de vos conseils svp. Après une période où j'étais très bas psychologiquement, j'ai repris mon mental et souhaite me sortir au mieux de cette histoire incroyable pour moi.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés